

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°123-2022
Point 4.8

Point 4.8 de l'ordre du jour

Intégration des bibliothèques de l'EOST (Ecole et observatoire des sciences de la terre) au Service des bibliothèques (SBU)

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Service des bibliothèques (SBU) et l'Ecole et observatoire des sciences de la terre (EOST) soumettent pour approbation du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg l'intégration des deux bibliothèques de l'EOST, de leur personnel et de leurs collections au SBU à compter du 1^{er} septembre 2022. Cette intégration constitue l'aboutissement d'échanges et de collaborations de longue date autour du signalement des collections et de la mutualisation des services (catalogue commun, participation aux formations à la recherche documentaire, réflexion sur la conservation...), au profit des publics desservis en commun par l'EOST et le SBU.

L'intégration de ces bibliothèques, actuellement gérées par l'EOST et associées au Service des bibliothèques, a été approuvée à l'unanimité par le conseil de l'EOST le 30 mai 2022.

Elle se ferait selon les modalités suivantes :

- Transfert du support de poste (un poste de TECH ITRF BAP F) de l'EOST vers le SBU. L'agent concerné reste localisé dans la bibliothèque rue Descartes, jusqu'à l'ouverture de la bibliothèque de la Manufacture ; ses missions et tâches demeurent identiques. Il est placé sous l'autorité du Directeur adjoint du SBU. Il participe aux réseaux transversaux d'animation et à l'équipe de direction élargie du SBU.
- Transfert de la responsabilité des collections de l'EOST au SBU.
- Transfert au SBU des moyens financiers pour l'acquisition des documents et l'emploi de vacataires étudiants.
- Intégration dans la politique documentaire, de gestion et de services du SBU.

Le SBU s'engage à gérer, conserver, diffuser et valoriser les collections de l'EOST au même titre et selon les mêmes principes que les autres bibliothèques intégrées de son réseau.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'intégration des bibliothèques de l'EOST au Service des bibliothèques de l'université à compter du 1^{er} septembre 2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT